

Observation

M. BOURRELLY Raymond

71 rue Emmanuel Cernus

49130 Les Ponts de Le 0241666978.

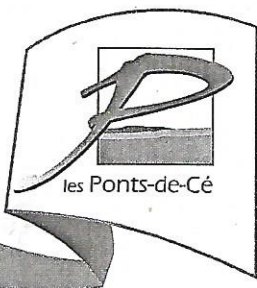
Mon épouse Bourrelly Colette née VIGAN est propriétaire
de terrain en ZAD d'activités de Loire, sur une superficie
d'environ 70000m². Nous souhaitons la modification
du PLU pour réaliser deux parcelles constructibles, afin
que nous puissions construire une maison de plain pied,
située rue E. Cernus parcelle 467, sur 2000m².

Nous restons à votre disposition pour une entrevue

le 28/02/2018



JCB
E



①

6 pièces remises le 28/02/2018
dont 1 plan
Vu le CE *[Signature]*

Le Maire
Vice-président d'Angers Loire Métropole

Direction des Services Techniques
Service de l'Urbanisme

Monsieur et Madame Raymond
BOURRELLY
71 rue Emmanuel Camus
49130 LES PONTS DE CE

N/Réf. : DST/SU/2017 - *1862*
Affaire suivie par : Benoît de LA ROCHEBROCHARD
Téléphone : 02.41.79.75.54
Télécopie : 02.41.79.75.53
Courriel : benoit.delarochebrochard@ville-lespontsdece.fr

Les Ponts-de-Cé, le 20 OCT. 2017

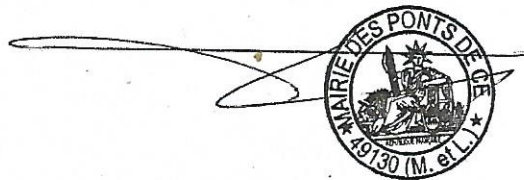
Objet : ZAC des Hauts de Loire

Madame, Monsieur,

En réponse à votre intervention lors du dernier Café Citoyens organisé par la ville le 7 octobre, concernant votre terrain situé dans la ZAC des Hauts de Loire, je vous confirme les termes de mon courrier du 29 novembre 2016. J'ajoute que depuis mon dernier courrier, cette zone est devenue maintenant de la compétence de la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
Jean-Philippe VIGNER



Madame **Colette BOURRELLY**
(Née VIGAN)
71, rue Emmanuel Camus
49130 Les Ponts de Cé
Tél : 0241666978

le lundi 20 novembre 2017

2

le CE
JF

A

Monsieur **Christophe BECHU**
Président de la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole
83, rue du Mail
49100 ANGERS

OBJET : ZAC des « Hauts de Loire »

Monsieur le Président,

Je renouvelle ma demande, n'ayant pas reçu de réponse au courrier du 20/11/2017.

Suite à ma démarche au prés de la commune des Ponts de Cé, j'ai reçu un courrier qui me renvoi ver vos services, me précisant que c'est la **Communauté Urbaine Angers Loire**, qui est compétente pour la ZAC des Hauts de Loire. (Ci-joint une copie de la correspondance)

Puis dans le courrier de l'ouest un article du 27/10/2017, concernant la réalisation de 5000 logements dans cette ZAC.

Etant directement concerné, car je suis propriétaire d'environ 7ha (70 000m2) soit 10 %de la zone à urbanisé, et depuis plus de 25 ans je cherche à vendre ces terrains, mais la Commune des Ponts de Cé à un droit de préemption.

La ex SODEMEL actuellement ALTER, ma contacté et j'ai eu une information générale, c'est au sujet du prix proposé à 5,00 euros le m2 qui est dérisoire par rapport aux prix des parcelles dans les environs de l'ordre de 160,00 à 300,00 euros le m2, je ne suis pas exigeante mais un prix de 45,00 euros le m2 serais plus raisonnable ;

Ou, autre solution c'est de bien vouloir m'accorder le droit de vendre deux parcelles constructibles rue Emmanuel Camus aux Ponts de Cé, en attendant que la vente se réalise avec ALTER

Je vous demande de bien vouloir prêter attention à mes espérances afin que cela se réalise le plutôt possible.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération distinguée.

PJ : dans mon premier courrier :

copie correspondance avec la Mairie des Ponts de Cé
Plan cadastral des parcelles
Et plan de situation

